



Comment protéger votre famille lorsque vous utilisez des pesticides

Il est important de nous protéger, ainsi que nos enfants, contre les effets des pesticides.

Nous utilisons régulièrement de nombreux produits qui contiennent des pesticides, qu'il s'agisse d'assainissants pour piscines, d'insectifuges, de boules à mites ou de produits antipuces pour les animaux de compagnie. Bien que tous les pesticides peuvent présenter des risques, le niveau de ceux-ci dépend du degré de toxicité du pesticide et de l'ampleur de l'exposition.

Les enfants peuvent être plus sensibles à une exposition aux pesticides que les adultes, car :

- les nourrissons prennent plus de respirations par minute et ont une surface de peau plus importante par rapport à leur poids corporel;
- les bébés et les enfants passent souvent plus de temps près du sol, en contact avec les tapis, les plinthes et les pelouses, ce qui accroît leur risque de respirer la poussière de pesticide qui peut s'y trouver;
- les nourrissons et les enfants sont également plus susceptibles de mettre leurs doigts, leurs jouets et d'autres objets (qui ont pu entrer en contact avec un pesticide) dans leur bouche.

Avant d'utiliser un pesticide

Demandez-vous si l'organisme nuisible que vous souhaitez éliminer est dangereux, et si le nombre d'organismes présents pose un réel problème. Certains insectes, comme les coccinelles qui se nourrissent d'acariens et les chrysopes qui mangent les pucerons, peuvent être bénéfiques.

Voyez s'il existe des méthodes physiques qui vous permettraient de vous débarrasser de votre problème d'organismes nuisibles. Par exemple :

- éliminer le désordre
- boucher les passages et les trous où les organismes nuisibles peuvent entrer dans le bâtiment
- ne pas laisser d'ordures dans le bâtiment et éviter de laisser trop pousser la végétation autour du bâtiment
- ne pas envoyer d'eau près du bâtiment ou de la zone en question pour éviter la formation d'eau stagnante où les [moustiques](#) peuvent se reproduire.

Utilisation de pesticides

Il existe de nombreux pesticides destinés à une utilisation domestique, mais pour éliminer certains organismes nuisibles comme les [punaises de lit](#), il est préférable de faire appel à un spécialiste de la lutte antiparasitaire certifié.

S'ils ne sont pas utilisés, entreposés ou éliminés convenablement, les pesticides peuvent être nocifs pour vous ou vos enfants. Si vous décidez d'utiliser des pesticides, vous devez les [utiliser de façon sécuritaire](#).



Lorsque vous achetez un pesticide :

- Choisissez uniquement des produits homologués par Santé Canada.
 - Vous pouvez repérer ces produits à l'aide du numéro d'homologation qui figure sur l'étiquette.
 - Sur votre ordinateur ou votre cellulaire, vous pouvez consulter la [base de données sur les étiquettes de pesticides](#) pour trouver le bon produit.
- Assurez-vous de choisir un produit qui comprend sur son étiquette le nom de l'organisme nuisible que vous essayez de supprimer.
- N'achetez que la quantité de produit nécessaire pour le traitement.

[Évitez d'acheter des pesticides sur Internet](#) : certains de ces pesticides ne sont pas accompagnés du mode d'emploi ou des mises en garde nécessaires, ce qui peut conduire à une mauvaise utilisation accidentelle ou à des blessures; de plus, leur utilisation n'est pas toujours autorisée au Canada.

N'essayez jamais de fabriquer vos propres [pesticides faits maison](#) : cette pratique peut être dangereuse pour votre santé et la sécurité des autres, ainsi que pour l'environnement.

Lorsque vous utilisez un pesticide :

- Les pesticides doivent toujours être utilisés conformément à l'étiquetage. Par exemple, n'utilisez jamais un pesticide à l'intérieur s'il est prévu uniquement pour une utilisation en extérieur.
- N'utilisez que la quantité de produit nécessaire pour le traitement.
- Il faut toujours lire, comprendre et suivre l'ensemble du mode d'emploi et des mises en garde figurant sur l'étiquette.
- Ne mélangez jamais différents pesticides, sauf si on vous demande de le faire dans le mode d'emploi.
- Entrez les pesticides dans leur contenant d'origine et hors de la portée des enfants.

Pour vous protéger, ainsi que vos enfants, contre les pesticides

Pour réduire votre exposition et celle de vos enfants quand les pesticides sont utilisés :

- Gardez les enfants hors des secteurs traités pendant l'application des pesticides et jusqu'à ce que les secteurs soient secs.
 - Lisez l'étiquette pour savoir à quel moment il est sécuritaire de retourner dans le secteur traité. Si vous n'êtes pas sûr de la durée recommandée, restez hors de la zone jusqu'à ce qu'elle soit sèche.
 - Dans le cas des utilisations de pesticides à l'intérieur, aérez votre maison avant d'y retourner.
- Lisez l'étiquette sur les [insectifuges](#) avant de les acheter. Beaucoup d'entre eux, comme ceux qui contiennent du DEET ou de l'icaridine, ne doivent pas être utilisés sur les jeunes enfants, en fonction de leur âge.
- Assurez-vous que les appâts sont entreposés dans des points d'appâts verrouillés, hors de la portée des enfants.



- N'enlevez jamais les boules à mites de leur sachet d'origine et ne les utilisez jamais en dehors d'un contenant scellé hermétiquement. Les enfants pourraient confondre les boules à mites avec des bonbons. N'utilisez jamais les boules à mites à l'extérieur.
- Si vous appliquez des produits contre les puces ou les tiques sur votre animal de compagnie, veillez à ce que les enfants ne touchent pas l'animal avant que le produit ne soit complètement sec.

Voici d'autres manières de réduire votre exposition aux pesticides et celle de vos enfants :

- Lavez les fruits et les légumes sous l'eau courante avant de les manger.
- Si vous engagez une entreprise de lutte antiparasitaire ou un service d'entretien des pelouses, demandez-leur des renseignements sur les produits qu'ils utilisent et les mises en garde à prendre.
- Si votre pelouse ou vos tapis ont été traités récemment, pensez à utiliser des chaussures, des couvertures ou toute autre barrière entre la surface traitée et la peau des enfants.
- Si quelqu'un dans la maison travaille avec des pesticides, lavez et séchez ses vêtements séparément de ceux de la famille.
- Veillez à ne pas faire brûler du [bois traité](#) dans un foyer extérieur ou un feu de camp. Certains types de bois traité peuvent rejeter des produits chimiques dangereux dans l'air lorsqu'ils brûlent.

Dérive de pulvérisation de pesticides

Lorsque les pesticides sont utilisés conformément à l'étiquette, les [résidus de pesticides provenant de la dérive de pulvérisation](#) ne sont pas préoccupants pour les personnes qui les utilisent ou les tierces personnes. En cas de préoccupations, vous pouvez signaler les incidents de dérive de pulvérisation à votre gouvernement provincial ou territorial.

Si quelqu'un pulvérise des pesticides près de votre maison, vous pouvez choisir de prendre des mesures de sécurité supplémentaires, à savoir :

- restez à l'écart de la zone pulvérisée
- gardez les enfants à l'intérieur
- enlevez ou recouvrez les jouets d'extérieur et les aires de repas
- fermez les fenêtres
- assurez-vous que les personnes retirent leurs chaussures lorsqu'elles rentrent afin de ne pas apporter de résidu de pesticide dans la maison
- lavez les jouets qui sont entrés en contact avec les pesticides.

Si vous devez pulvériser un pesticide sur votre propriété, il est préférable d'avertir vos voisins afin qu'ils puissent décider s'ils suivront les mêmes mises en garde.

En cas d'empoisonnement

Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats, appelez le 911. Si vous ou votre enfant présentez des symptômes, consultez les instructions de premiers soins figurant sur l'étiquette du produit et communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou votre [centre antipoison](#) provincial.



Lorsque vous appelez le centre antipoison (information), vous devez connaître le nom du produit, la quantité absorbée et l'heure de l'incident.

Amenez le contenant ou l'étiquette du pesticide avec vous au service d'urgence ou chez le médecin.

Déclaration des problèmes de santé et d'innocuité

Signalez tout événement indésirable au fabricant, qui est tenu par la loi de le déclarer à Santé Canada. Les coordonnées des personnes-ressources figurent sur l'étiquette du produit. Vous pouvez également déclarer un incident lié à un produit qui comporte un numéro d'homologation directement à Santé Canada en remplissant un [formulaire de déclaration d'incident](#).

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la lutte contre les organismes nuisibles courants dans les maisons, comme les araignées, les punaises de lit, les fourmis, les blattes et les souris, consultez les [Conseils pour le contrôle des parasites](#).

Pour en savoir plus sur la suppression des mauvaises herbes et des organismes nuisibles dans le jardin, consultez la page [Comment avoir une pelouse saine](#).

Pour obtenir des conseils précis sur la manière d'utiliser des pesticides à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, vous pouvez consulter la page [Directives concernant l'utilisation de pesticides en milieu résidentiel](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière dont les pesticides sont homologués au Canada, consultez la page [La réglementation des pesticides au Canada](#).